

Pressées de toutes parts :
*ce dont les petites organisations sans but lucratif
ont besoin pour survivre et prospérer*

Financé par le Gouvernement du Canada par l'entremise de l'Initiative du Secteur bénévole et communautaire, ce rapport est publié par le Secrétariat de l'ISBC, qui fournit un soutien à la participation du secteur bénévole et communautaire dans l'ISBC et qui communique avec le secteur à propos de l'Initiative.

Il ne reflète pas forcément les avis du gouvernement du Canada ni du secteur bénévole et communautaire.

Pressées de toutes parts :
*ce dont les petites organisations sans but lucratif
ont besoin pour survivre et prospérer*

By Linda Roberts

Pressées de toutes parts

Tables des matières

Introduction.....	1
Méthode de recherche	2
Ce que les gens savent et ignorent sur le secteur bénévole et communautaire	3
De la charité à la responsabilité collective à la charité	4
Pourquoi l'isbc à ce moment précis	5
Les constatations les succès et les difficultés des organisations et organismes	6
Ce dont les petites organisations et petits organismes ont besoin pour travailler efficacement : Conseils pour l'isbc	10
Voici quelques-uns des conseils donnés par les participants aux six tables conjointes :	10
Résumé	14
Bibliographie.....	16

Pressées de toutes parts

Pressées de toutes parts : ce dont les petites organisations sans but lucratif ont besoin pour survivre et prospérer

Les petites organisations et l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire

By Linda Roberts
Décembre 2001

INTRODUCTION

Il existe très peu de documentation sur les petites organisations communautaires sans but lucratif, même si elles constituent la plus grande partie du secteur sans but lucratif. Pour en apprendre davantage sur ces organisations, ce qu'elles font, comment elles se débrouillent et ce dont elles ont besoin, l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire a commandé un document de travail¹. Ce dernier a servi de fondement à d'autres recherches auprès des petites organisations, dont certaines en milieu rural, concernant leurs besoins et espoirs. Ce document résume les résultats de ces recherches sur les succès et les difficultés des petites organisations et les appuis dont elles ont besoin pour faire leur travail efficacement. Le titre du document, «Pressées de toutes parts», est une observation sur les petites organisations qu'a faite un participant au groupe de discussion à Williams Lake, en Colombie-Britannique.

L'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC) est un projet de cinq ans du gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire. Les buts de l'ISBC sont d'aider les groupes du secteur à travailler plus efficacement et de renforcer la relation entre le gouvernement fédéral et les organismes du secteur bénévole et communautaire. En 1999, des fonctionnaires ainsi que des représentants de certaines organisations sans but lucratif nationales ont entamé le processus d'examen de la relation entre le gouvernement et le secteur. Cette activité a été le projet pilote qui a mené à l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire.

L'ISBC a déterminé que les petites organisations sans but lucratif sont une composante clé du secteur bénévole et communautaire. On reconnaît que les petites organisations sont des groupes qui non seulement assurent des services locaux, mais aussi qui créent une solidarité locale ou un esprit communautaire. Les petites organisations constituent le fondement de notre société civile, car elles donnent aux gens une occasion de faire du bénévolat dans leur propre région, de s'attaquer aux préoccupations des résidents de quartiers, de répondre aux besoins locaux et de travailler ensemble en tant que membres d'une même collectivité.

Dans la catégorie des petites organisations communautaires sans but lucratif, on trouve les organismes sans but lucratif et les groupes bénévoles. La principale distinction entre ces deux catégories, c'est que les organismes ont des coûts d'infrastructure ou frais généraux permanents liés au maintien de services réguliers.

Ce document est structuré en six sections. La méthode de recherche est décrite dans la partie 1. Dans la partie 2, nous parlons des écrits existants sur le secteur sans but lucratif. On y fait un survol de ce que nous savons et de ce que nous ne savons pas sur cette importante force civique qui touche la vie de tous. Nous donnons des renseignements documentaires sur l'ISBC dans la partie 3. Les constatations de la recherche sont résumées dans la partie 4. Les conseils donnés par les petits organismes et organisations à l'ISBC sur la façon de soutenir leur travail sont répertoriés dans la partie 5. La dernière section est un résumé des thèmes qui ressortent de la recherche.

MÉTHODE DE RECHERCHE

Dans le but de comprendre les petites organisations communautaires sans but lucratif, un document intitulé "Des chorales aux groupes écologistes : les petites organisations communautaires forment la plus grande partie du secteur bénévole" a été commandé par l'ISBC pour stimuler les discussions sur le caractère unique que la petitesse confère à ces organisations. On y trouve des renseignements documentaires sur le secteur sans but lucratif dans son ensemble, de même qu'un aperçu historique de l'évolution de l'action bénévole structurée pendant le dernier siècle. Une description de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire a servi de tremplin pour demander aux petites organisations ce dont elles avaient besoin pour être plus efficaces. Afin que les petites organisations puissent nous dire ce qu'elles font et ce dont elles ont besoin, des groupes de discussion ont été organisés à trois endroits au Canada : Williams Lake, en Colombie-Britannique; Sydney, en Nouvelle-Écosse et Peterborough, en Ontario. La méthode du groupe de discussion et le contenu du document ont été mis à l'essai à Halifax, en Nouvelle-Écosse. En plus, le document a été affiché sur le site Web de l'ISBC, accompagné d'une formule de réponse. Nous avons reçu dix réponses qui ont été incluses dans l'analyse des données.

Bien que les organisations du secteur bénévole et communautaire soient très variées, il n'y a pas de distinctions claires pour classer les différentes parties du secteur selon leur taille, leur raison d'être, leurs membres, leur classification, leur statut juridique, leur territoire et leur type d'activité. Les paramètres suivants décrivant les petites organisations communautaires ont été utilisés aux fins de cette recherche. Par petites, on entend les organisations ayant un revenu de 100 000 \$ ou moins² (nous avons augmenté la limite par rapport au montant de 80 000 \$ utilisé dans le document de travail original afin d'inclure les organismes ayant des budgets très modestes). Par communautaire, on veut dire que l'organisation offre des services

locaux avec l'aide de bénévoles. On définit les bénévoles comme des individus qui travaillent pour ces organisations dans leurs temps libres. Une organisation du secteur bénévole et communautaire (sans but lucratif) utilise des bénévoles, n'est pas un organisme gouvernemental ni une entreprise, réinvestit les profits, s'il y en a, dans l'organisation, se gouverne elle-même et œuvre pour le bien du public. En tant qu'organisation, elle a quelques contraintes officielles : une raison d'être, une structure, des réunions régulières, des activités ou des programmes. Certaines organisations peuvent avoir des frais généraux (p. ex., personnel rémunéré, loyer, téléphone), alors que d'autres sont entièrement dirigés par des bénévoles qui se rencontrent dans des locaux offerts à titre gratuit.

En tout, des représentants de 19 organismes et de 21 autres organisations ont participé aux groupes de discussion. Les lieux où les groupes de discussion se sont réunis ont été choisis pour assurer une diversité d'emplacements géographiques, une diversité économique et une composante rurale. À Williams Lake, en C.-B., il y avait des représentants de six organismes et de huit organisations. Il y avait quatre représentants d'organismes à Sydney et quatre représentants d'autres organisations. À Peterborough, six organismes étaient représentés et des représentants de sept autres organisations ont participé aux discussions. Le groupe de discussion pilote à Halifax était composé de représentants de trois organismes et de deux autres organisations.

Tous les groupes de discussion ont suivi le même programme : une brève présentation sur l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, suivie d'un survol du document de travail. La plus grande partie du temps a été utilisée pour des tables rondes de représentants des organismes et de représentants des autres organisations. Les deux types de représentants ont été séparés aux fins de la rétroaction, parce que l'on prévoyait que les organismes soulèveraient des questions sur les infrastructures qui sont

propres à ce type d'organisation.

Tous les représentants ont rempli un court questionnaire à la fin de la séance qui résumait leurs avis individuels sur les petits groupes sans but lucratif et qui donnait des renseignements documentaires sur leur propre organisation. Le présent document est un résumé des succès et des difficultés que connaissent les petits organismes et organisations sans but lucratif ainsi que de leurs suggestions à l'intention de l'ISBC sur la façon d'appuyer efficacement leur travail.

CE QUE LES GENS SAVENT ET IGNORENT SUR LE SECTEUR BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRE

Si l'on considère que 22 millions de Canadiens font des dons aux organisations bénévoles et que 6,5 millions d'entre nous faisons du bénévolat pour des groupes ou des organisations (Statistique Canada, 17 août 2001), il est surprenant que nous connaissions si peu de choses sur un secteur qui offre un éventail de programmes et de services qui nous touchent tous. Il n'existe aucun système international de classification pour définir ce secteur. Nous ne savons donc pas quels groupes en font partie³. Un consensus n'a même pas été atteint sur le nom du secteur. Selon le continent, on l'appelle le secteur bénévole, le secteur sans but lucratif, le secteur indépendant, les œuvres de charité, le troisième secteur, la société civile et les organisations non gouvernementales (ONG). En Amérique du Nord, nous l'appelons tantôt le secteur bénévole, tantôt le secteur sans but lucratif. Même si tout le monde n'est pas d'accord, la définition générale la plus utilisée, pour un groupe sans but lucratif, comprend les points suivants : organisation (avec une certaine structure officielle); ne faisant pas partie d'un gouvernement; tous les profits sont investis dans l'organisation; elle se gouverne seule, généralement avec un conseil d'administration; et œuvre pour le bien du public (Salamon et Anheier, 1996).

Même s'il y avait consensus sur les sortes d'organisations qui peuvent faire partie

du secteur sans but lucratif, il n'y aurait aucun moyen de les compter. Les seules statistiques nationales sur les groupes sans but lucratif sont celles de la Division des organismes de bienfaisance de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (seulement pour les groupes ayant le statut d'organisme de bienfaisance) et d'Industrie Canada, pour les organisations qui sont constituées en vertu d'une loi fédérale. Les gouvernements provinciaux ont des statistiques sur les groupes sans but lucratif qui obtiennent un statut légal en se constituant en société en vertu d'une loi provinciale ou territoriale. Puisque de nombreuses organisations bénévoles n'ont pas le statut d'organisme de bienfaisance, ne déposent pas de déclaration d'impôt et ne sont pas constituées en société, il n'y a aucune façon sûre d'obtenir des renseignements sur ce qu'elles font, sur leur budget et sur les personnes qui dirigent l'organisation et les programmes (bénévoles, employés rémunérés ou les deux).

Les statistiques sur la collecte de fonds⁴ confirment que le statut financier est proportionné à la taille : quelques grandes organisations⁵ se partagent la plus grande partie des recettes des organismes de bienfaisance. Il est donc inquiétant que les organisations ne soient pas considérées en fonction de leur taille. Les petites, qui ont de modestes budgets, se trouvent dans la même catégorie que les grandes universités, les hôpitaux pour enfants, les orchestres symphoniques, les fondations, les organismes de bienfaisance opérant sur le plan national et les églises.

Étant donné que 47,8 % des organisations déclarent à l'Agence des douanes et du revenu du Canada un revenu de 50 000 \$ ou moins (Day et Devlin, 1997), la question de la taille est critique. Les petites organisations constituent la plus grande partie du secteur bénévole et communautaire, étant donné que la plupart d'entre elles ne sont pas incluses dans les données fédérales. Les petites organisations peuvent comprendre tout, des groupes d'entraide (comme les Alcooliques anonymes et les associations de parents et

d'enseignants) aux chorales et aux groupes d'écologistes. De même, les groupes militant contre la pauvreté, les associations ethniques, les sociétés historiques, les ligues de base-ball mineures, les groupes de femmes, les banques alimentaires locales, les associations de locataires, les organisations de personnes âgées et les groupes artistiques peuvent faire partie de la catégorie des petites organisations. Généralement, les petits organismes ont quelques employés rémunérés et offrent des programmes et services réguliers à leur propre adresse. Pour assurer l'application uniforme des services, ils engagent des frais généraux permanents, tels salaires, avantages sociaux, loyer, téléphone, électricité et fournitures.

Les organisations sans but lucratif peuvent avoir l'un ou l'autre de trois types de structure au Canada : elles peuvent être constituées en société, non constituées en société et avoir le statut d'organisme de bienfaisance. Les petites organisations peuvent tomber dans n'importe quelle catégorie. Étant donné que beaucoup d'organisations ne peuvent pas ou ne veulent pas avoir le statut d'organisme de bienfaisance pour donner des reçus aux fins de la déduction d'impôts⁶ et qu'elles ne sont pas des sociétés constituées en vertu d'une loi fédérale, elles ne sont pas incluses dans les données réunies par le gouvernement fédéral. Même si les groupes sont constitués en société en vertu d'une loi provinciale, ils ne sont pas nécessairement regroupés au niveau national car les provinces et les territoires ont leurs propres règles et procédures pour la constitution en société. Beaucoup de groupes choisissent de ne pas en former une. Par conséquent, on ne peut, au Canada, tout au plus qu'estimer le nombre des organisations sans but lucratif qui ne sont pas enregistrées. On estime à entre 100 000 (Day et Devlin, 1997) et 870 000 (Voluntary Action, 1999) le nombre des organisations bénévoles et communautaires qui ne sont pas enregistrées ni constituées en société.

Quels que soient les chiffres utilisés, le nombre d'organisations sans but lucratif qui ne sont pas enregistrées est énorme. N'ayant aucune définition standard et aucun moyen de réunir des statistiques, nous ne savons pas, officiellement, quelle est l'influence des petites organisations sur nos collectivités.

DE LA CHARITÉ À LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE À LA CHARITÉ

Depuis le début, les membres de notre société s'entraident. N'ayant aucun moyen officiel de combattre la pauvreté, la maladie et les fléaux naturels ni d'organiser l'éducation et les services culturels et de santé, des personnes faisant preuve de civisme ont travaillé, seules et en groupes, pour aider leurs voisins. En fait, les initiatives bénévoles ont généralement précédé les mécanismes officiels de protection sociale et en constituent les fondements. Avant 1900, les systèmes officiels de bien-être social étaient différents d'un bout à l'autre du Canada. Ils se limitaient généralement à une éducation élémentaire gratuite, une éducation secondaire limitée, à des institutions pour les criminels et les personnes atteintes de maladie mentale et à une aide aux pauvres et aux indigents. Dans certaines parties du pays, des établissements, comme les hôpitaux, les orphelinats et les maisons pour personnes âgées, étaient gérés par des organismes de bienfaisance qui recevaient un peu d'aide du gouvernement sous forme de subventions. C'est pendant la dernière décennie du XIXe siècle que des organisations de bien-être social sans but lucratif ont vu le jour, dont les sociétés d'aide à l'enfance, la Croix-Rouge et les Infirmières de l'Ordre de Victoria. Au Québec, c'est l'Église catholique qui jouait ces rôles. Tout au long de cette période, les philanthropes ont apporté aux pauvres une aide supplémentaire par l'intermédiaire d'une grande diversité d'organismes de bienfaisance. Toutefois, les philanthropes ont, en fait, entravé la recherche d'une solution globale et sans parti pris, qui aurait soulagé les pauvres. Ils ont aussi contribué à cacher l'ampleur du problème

(d'après Guest, 1982, p. 14). Ce genre de charité, qui reposait sur des vertus morales, était inconsistant et souvent guidé par des idées préconçues.

Le développement de notre système de sécurité du revenu et de bien-être social a marqué le XXe siècle. Il a probablement été précipité par l'urbanisation grandissante qui apportait de nouveaux problèmes sociaux. La Première Guerre mondiale a amené un changement dans l'attitude des Canadiens qui ont reconnu qu'ils avaient socialement besoin d'un minimum de services publics et de bien-être social. L'assurance des soldats de retour au pays, en 1920; la pension pour les mères de famille qui s'étend sur cinq provinces en 1920; la Loi pourvoyant à l'assistance-vieillesse de 1927; la Loi sur l'assurance-chômage, en 1940; la Loi nationale sur l'habitation; en 1944; les allocations familiales, en 1945; la Loi sur la sécurité de la vieillesse, en 1951; et certains programmes provinciaux d'assurance-maladie dans les années 1940 ont constitué le fondement de notre système de bien-être social. Pendant une période de vingt-cinq ans qui a commencé dans les années 1950, l'idée de responsabilité collective et de risques partagés (Armstrong, 1997) était une valeur importante pour le peuple. Toutefois, pendant les vingt dernières années, le système de bien-être social a commencé à se démanteler au fur et à mesure que les gouvernements ont coupé les services et les programmes en espérant que les bénévoles et les groupes de bénévoles, y compris les groupes d'action sociale et d'entraide, assumeraient de plus en plus de responsabilité pour le bien-être social⁷ des Canadiens.

On attend beaucoup du secteur bénévole et communautaire, mais la réalité n'est pas simple. D'après la plus récente enquête nationale de Statistique Canada (Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation, 17 août 2001), le bénévolat et le nombre total de dons individuels ont diminué. Aujourd'hui, il y a un million de personnes de moins qu'en 1997 qui font don de leur temps pour de bonnes causes. Ceux qui font du

bénévolat ont donné, en moyenne, treize heures de plus par an qu'avant, mais c'est tout de même une perte de 56 millions d'heures. En plus, la plus grande partie du travail est fait par quelques personnes : « ... en 2000, les bénévoles du premier quartile ont donné en moyenne 471 heures de leur temps au cours de l'année, ce qui représente 73 % du total des heures. » (Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation, 17 août 2001).

POURQUOI L'ISBC À CE MOMENT PRÉCIS

Pendant les dernières années, il y a eu des changements spectaculaires dans le secteur bénévole et communautaire et la réduction des effectifs et le transfert des responsabilités par les gouvernements ont exercé des pressions accrues sur les organisations sans but lucratif et leurs bénévoles (Hall et Reed, 1998). Ces changements et pressions ont motivé la formation de la Table ronde sur le secteur bénévole en 1995, un groupe non constitué en société composé de représentants de douze organisations-cadres et coalitions bénévoles. Les membres de la Table ronde se sont réunis pour examiner le secteur de l'intérieur (le secteur par lui-même) et de l'extérieur (ses rapports avec le gouvernement).

Ce groupe a mis sur pied la Table ronde sur la transparence et la saine gestion dans le secteur bénévole en 1997 et l'a chargé d'étudier la transparence. Un document de travail et le rapport final⁸ ont donné le cadre dans lequel on allait pouvoir étudier tous les problèmes organisationnels. Des discussions entre les représentants des groupes sans but lucratif et du gouvernement ont suivi la parution de ces rapports et ont donné lieu à la publication du rapport Travailler ensemble en 1999. Cela a ouvert la voie à l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire en juin 2000. L'ISBC est financée par le gouvernement fédéral et a pour mandat de faire appliquer les recommandations qui se trouvent dans le rapport Travailler ensemble.

On a alloué un budget de 94,6 millions de dollars pour ce processus qui durera cinq ans.

Le gouvernement fédéral gère les fonds, mais le projet est dirigé par des membres du gouvernement et du secteur bénévole. Les tables conjointes, organismes de consultation formés d'employés du gouvernement et de représentants du secteur bénévole et communautaire, examinent six domaines précis pour renforcer le secteur. En plus, des mécanismes de collaboration sont en place pour explorer d'autres questions importantes pour le secteur bénévole et communautaire, pour le gouvernement ou pour les deux : financement, action sociale (défense collective des droits), responsabilité de l'organisation et financement fédéral. On demande aux bénévoles, aux représentants du gouvernement, aux employés d'organisations bénévoles et à d'autres secteurs de participer aux activités des différentes tables conjointes et autres groupes. Leur contribution se fait au moyen de consultations, de forums et de groupes de discussion. Les tables conjointes et les groupes de travail du secteur, formés uniquement de représentants du secteur bénévole et communautaire, feront des recommandations au gouvernement. C'est le Comité de coordination conjoint, formé de cadres supérieurs du gouvernement et du secteur bénévole et communautaire, qui supervisera ce processus jusqu'au moins en 2002. Certains travaux se poursuivront jusqu'en 2005.

Ce processus visant à structurer et rendre plus officiels les rapports entre le gouvernement et le secteur bénévole et communautaire a déjà débuté au Royaume-Uni. La Charity Commission of England and Wales enregistre les organismes de bienfaisance, les supervise, les conseille et intervient lorsqu'ils ont des problèmes. Elle fournit aussi des informations sur les organismes. Récemment, des concordats (ententes pour guider le partenariat qui existe entre le gouvernement et les groupes du secteur bénévole et communautaire), qui comprennent beaucoup de points

comparables à ceux qui se trouvent dans le mandat de l'ISBC, ont été institués.

Il y a six questions importantes dans l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire. Elles sont :

- A l'Accord
- B la sensibilisation
- C les moyens d'action
- D le bénévolat
- E la gestion de l'information
 - la technologie de l'information (GI-TI)
- F le cadre réglementaire

Pendant l'automne 2000, on a formé des «tables conjointes» pour étudier chacune de ces questions. Les tables sont composées de représentants du gouvernement et du secteur bénévole et communautaire. Les membres de chaque Table se sont réunis pour établir un mandat et un plan de travail.

Ils ont trouvé que cinq principes devaient être les conditions essentielles de cette initiative du gouvernement et du secteur : l'interdépendance et la coopération, le rôle unique du secteur, le dialogue, la collaboration et la responsabilité envers le public (Travailler ensemble, 1999, p. 23).

LES CONSTATATIONS LES SUCCÈS ET LES DIFFICULTÉS ÉFIS DES ORGANISATIONS ET ORGANISMES

Afin de tenir compte des différences entre les organisations et les organismes, des discussions distinctes ont eu lieu avec les groupes se désignant eux-mêmes comme des organisations et ceux se désignant comme des organismes. La distinction entre les deux, c'est que les organismes doivent assumer le fardeau permanent des frais généraux nécessaires pour offrir un service.

Quatorze organismes ont donné des renseignements sur leur revenu de l'an passé. Le revenu moyen dont ces organismes ont disposé pour la prestation des services était

de 54 857,14 \$. Le revenu de ces organismes variait entre 26 000 \$ et 100 000 \$ l'an dernier. Ce revenu a permis de rémunérer 17 employés à plein temps (moyenne de 1,21 employé à plein temps) et huit employés à temps partiel (moyenne de 0,57 employé à temps partiel).

Les quinze organisations qui ont dit avoir un revenu et des employés avaient un revenu total de 398 650 \$ avec, en moyenne, seulement trois employés à temps partiel et quelques employés à contrat. Leur revenu s'est établi entre 400 \$ et 115 000 \$ l'an dernier. Avec si peu d'employés rémunérés, presque toutes les ressources étaient consacrées aux activités comme les sports pour les enfants, la nourriture et les vêtements pour les nécessiteux ou la conservation de l'environnement.

Les organisations qui se consacrent à l'environnement, à la santé, au développement économique, aux sports pour les enfants et les jeunes, au patrimoine, aux préoccupations des résidents de quartiers, à la pauvreté et à l'alphabétisation ont donné ce bref aperçu des raisons pour lesquelles elles existent et pour lesquelles les bénévoles continuent de donner de leur temps. Elles offrent «d'autres services pour les gens de la collectivité, comme des activités de loisir pour les enfants⁹, que personne d'autre n'offre». «Savoir qu'on le fait pour ses voisins» donne un sentiment de fierté civique : les petites organisations permettent la participation des citoyens et rassemblent les membres de la collectivité. Comme elles connaissent le mieux les questions locales, les petites organisations travaillent pour sensibiliser le public à ces questions afin d'influer sur les politiques publiques. Elles réussissent particulièrement bien à s'entraider. Plusieurs organisations ont mentionné les partenariats, la coopération et le partage des services. Un bon groupe de bénévoles est ce qui permettait à ces organisations de faire leur travail. Dans bien des cas, le succès était attribuable au fait que les organisations étaient petites, «plus près du peuple et plus au courant de ce qui se passe sur le terrain». En étant petites,

les organisations peuvent s'attaquer à des questions et besoins locaux précis, ce que ne peuvent pas faire les grandes organisations et institutions ayant des mandats plus vastes qui adoptent une approche plus générale.

La lutte des petites organisations pour leur survie était ce qui préoccupait le plus la plupart des participants aux groupes de discussion. Le recrutement et la conservation des bénévoles sont de graves problèmes. Il est difficile de trouver des bénévoles; le recrutement et la formation des bénévoles prennent du temps et coûtent cher; le roulement est un problème, en ce sens que les bénévoles partent une fois formés; les bénévoles sont stressés et épuisés parce que les besoins sont trop grands. Les participants ont aussi fait remarquer qu'être bénévole n'est pas une activité gratuite. Les frais de garde d'enfants et de transport, par exemple, font en sorte que certaines personnes ne peuvent pas faire du bénévolat pour des organisations.

Le financement et la collecte de fonds viennent au deuxième rang parmi les tâches les plus décourageantes des organisations. Les participants ont indiqué qu'ils «passaient plus de temps à rassembler des fonds qu'à offrir le service lui-même». Les petites organisations ont plus de difficulté à réunir des fonds parce qu'elles manquent de relations, sont peu connues et qu'elles doivent rivaliser avec les autres groupes sans but lucratif pour obtenir des dons. Les groupes ont dit manquer d'argent pour faire leur travail efficacement : ils doivent «souvent travailler sans aucun argent». Pour obtenir des subventions, les organisations doivent déterminer le sujet du moment à privilégier. La rédaction de propositions «prend énormément de temps et d'énergie» et exige qu'on puisse «jouer le jeu». En plus, les bailleurs de fonds s'attendent à ce que les petites organisations puissent trouver des fonds de contrepartie et parviennent à établir des partenariats, ce qui est un fardeau de plus. Pour obtenir les fonds disponibles, les groupes doivent composer avec les règles du gouvernement qui sont évasives ou changeantes. L'alternance de périodes d'abondance de fonds suivies de

périodes de pénurie est malsaine et les conditions qui se rattachent aux subventions que les organisations réussissent à obtenir sont parfois irréalistes.

Les pratiques gouvernementales qui consistent à se décharger de leur travail sur le dos des organisations sans but lucratif tout en réduisant les niveaux de financement pour la prestation de services sapent sérieusement la force du secteur. Le «gouvernement nous appelle pour nous parler de problèmes sociaux». Aux pratiques du gouvernement s'ajoute la frustration de voir que «nous travaillons encore à des questions dont on discute depuis des années» et qu'il faut satisfaire à des besoins trop nombreux avec des ressources insuffisantes.

Les participants ont indiqué que le fait d'être une petite organisation pose un problème lorsqu'il s'agit d'attirer l'attention du public sur des sujets impopulaires et qui créent un malaise (p. ex., les enfants pauvres). Ils ont fait remarquer que le public comprend peu la contribution que les petites organisations font à leurs collectivités, de sorte que les organismes sans but lucratif et leurs bénévoles ne sont pas appréciés à leur juste valeur.

La crainte des poursuites est un sujet brûlant pour les petites organisations. Cette crainte influe tant sur l'éventail des services fournis que sur la difficulté à recruter des membres pour les conseils d'administration.

Les participants ont aussi mentionné le besoin d'accéder à des services d'infrastructure (téléphone, télécopieur, photocopieur). Ces services sont relativement peu coûteux, mais ont une immense valeur pour les petites organisations.

Les organismes représentés au sein des groupes de discussion offraient un large éventail de services comprenant l'information dans les situations d'urgence, la prestation de conseils, les services visant à assurer le bien-être des animaux, le recrutement et le placement de bénévoles, le soutien et l'information pour les familles, l'alimentation, les services d'emploi, les programmes de loisir, l'accès à

Internet, les services de santé, l'aide en cas d'urgence et l'éducation.

Pour ces organismes, le succès correspond aux services et à l'aide plus personnalisés qu'ils offrent et qui ajoutent au degré de confort des clients. Leurs services particuliers ne sont pas offerts ailleurs localement ou sont conçus spécifiquement pour répondre aux besoins locaux, ce qui les rend uniques pour la collectivité. Parce que l'organisme est petit et local, il a une bonne connaissance de la collectivité et est connu dans la communauté. Comme l'organisme est connu localement, sa responsabilité à l'égard de la collectivité est assurée puisque les enjeux et les actes sont visibles. La souplesse et l'adaptabilité sont d'autres caractéristiques des petits organismes qui ont été mentionnés et attribués à leur base communautaire et à l'absence de bureaucratie. Les participants ont indiqué que, parce que les petits organismes sont «près du peuple», ils peuvent «se rendre compte de ce qui se passe dans la collectivité et réagir directement» au niveau des programmes et services.

Les organismes sont fiers de leur capacité de gérer leur revenu limité de manière à en tirer le maximum. Les partenariats et la communication entre les petits organismes communautaires sont d'autres points forts qui favorisent une meilleure planification et l'entraide dans le réseau local des programmes et services. La petite taille contribue à une bonne communication entre le personnel et les bénévoles, ce qui favorise l'engagement de ces derniers. La passion et l'engagement à l'égard d'une question ou d'une fin sont d'autres caractéristiques qui ont été utilisées pour définir les petits organismes.

Bien qu'une partie de l'important travail des petits organismes soit axée sur leur souplesse qui leur permet d'offrir des services locaux adaptés aux besoins et enjeux locaux, leur lutte pour survivre fait ressortir la vulnérabilité inhérente à leur petite taille. Le financement est un énorme problème pour les petits organismes. La diminution des niveaux

du financement compromet les services. Le manque de financement de base pour payer les frais de fonctionnement oblige les organismes à essayer de trouver un financement de projet pour des programmes et éléments nouveaux particuliers, sans pouvoir disposer d'une source de financement sûre pour les programmes et services qui ont fait leurs preuves. La planification et la pérennité sont impossibles lorsqu'il faut dépendre d'un financement à court terme. De nombreux participants ont mentionné que la nécessité de passer plus de temps à présenter des demandes pour obtenir de l'argent afin de survivre réduisait trop le temps dont ils disposaient pour faire leur travail. Certains participants aux groupes de discussion se sont dit préoccupés de l'éthique de recourir à certaines sources de financement, comme les bingos et les loteries. D'autres ont observé que le fait pour les organismes de rivaliser entre eux pour obtenir des fonds de plus en plus rares entraînait des divisions au sein de la collectivité.

Le bénévolat était un autre sujet important pour les participants aux groupes de discussion. Le recours au bénévolat pose effectivement des problèmes parce qu'il faut beaucoup d'argent pour recruter, former, conserver, superviser et reconnaître les bénévoles. Lorsque les bénévoles s'en vont (roulement), il faut recommencer encore une fois. L'épuisement des bénévoles est une question qui prend de plus en plus d'importance. Comme le fait d'être bénévole entraîne son lot de stress, de pressions et de responsabilités, «les gens se demandent pourquoi ils devraient s'imposer des niveaux de stress aussi élevés pour faire du bénévolat". La crainte des poursuites et de la responsabilité est un autre important facteur qui dissuade les bénévoles éventuels. Il est donc difficile de trouver des bénévoles. Les importants changements de la structure sociale et du travail font en sorte que les gens ont moins de temps pour faire du bénévolat, et ceux qui sont disponibles y réfléchissent à deux fois avant de donner de leur temps. L'inconvénient en ce qui concerne les bénévoles, c'est qu'ils ont parfois des attentes

irréalistes, qu'ils»peuvent eux-mêmes nécessiter beaucoup de supervision et avoir de nombreux besoins". En plus, on constate des luttes de pouvoir parmi certains bénévoles (les gens ne veulent pas céder leur position ou partager leurs connaissances avec les autres).

Les membres des conseils d'administration, qui sont les personnes ayant la responsabilité légale et financière des organismes, s'inquiètent de plus en plus au sujet des poursuites et de leur responsabilité. On ne sait pas trop si la diminution du nombre de bénévoles qui acceptent de faire partie des conseils d'administration est liée à la question de la responsabilité. L'engagement et le professionnalisme sont importants pour que les conseils soient efficaces.

Les participants ont mentionné que la dotation en personnel des petits organismes était un problème. Les longues heures de travail, l'épuisement, la faible rémunération et le faible prestige de ces organismes font en sorte qu'il est difficile de trouver et de conserver des employés. La paperasserie est un autre problème pour les petits organismes qui doivent remplir les mêmes formules que les grandes organisations, de même que le manque d'infrastructures (locaux de bureau, téléphone, télécopieur, Internet, etc.). Enfin, les organismes qui s'occupent de certaines questions sont frappés d'un stigmate qui fait en sorte qu'il est difficile de trouver des bénévoles ou de rassembler des fonds.

La petite taille est un problème au niveau du marketing et de la promotion parce que le»message se perd souvent dans l'ombre de ceux des grands organismes semblables". Par ailleurs, il se pourrait bien que les effets du transfert des responsabilités gouvernementales aux organismes communautaires et à leurs bénévoles soient encore plus importants que les inconvénients d'être un petit organisme. Les représentants des organismes ont fait remarquer qu'on utilise mal les bénévoles lorsqu'on a recours à eux pour raccommoder les services délaissés par les gouvernements.

Ce dont les petites organisations et petits organismes ont besoin pour travailler efficacement : conseils pour l'ISBC

Puisque les petits organismes et organisations offrent au peuple les programmes et services qui sont nécessaires localement, ils font face à des problèmes liés de façon particulière à leur taille. Il faut trouver des solutions pour conserver les principaux avantages que procure le fait d'être un petit organisme communautaire, c'est-à-dire la souplesse, l'adaptabilité, la responsabilité et le caractère approprié (capacité de répondre aux besoins locaux). Il y a peu de distinctions, que ce soit au niveau des politiques ou dans la pratique, entre les grandes organisations mieux financées et mieux dotées en personnel et leurs pendants communautaires qui se débrouillent presque sans ressources. Une question couramment soulevée par les représentants des petits organismes et organisations est l'impact du transfert des responsabilités des gouvernements au secteur bénévole et communautaire et les stress et pressions qui en ont résulté pour les organismes devant répondre aux besoins locaux. Par ailleurs, les modalités du financement provenant de sources publiques et privées deviennent de plus en plus difficiles pour les petits organismes : moins d'argent (diminution des subventions et rivalité accrue pour les montants disponibles, etc.) et plus de conditions (contrats au lieu d'un financement de base, financement à court terme, davantage de formalités administratives, etc.).

Voici quelques-uns des conseils donnés par les participants aux six tables conjointes :

Accord : Le projet d'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole¹⁰ décrit les valeurs et principes qui sous-tendent tous les rapports entre le gouvernement fédéral et les organisations bénévoles et communautaires. D'après les représentants des petits organismes et organisations, les intentions sont nobles et les mots sont beaux, mais ce qui les préoccupe,

c'est que le projet ne semble pas avoir de substance (de résultat ou produit final) et ne bénéficie pas de mécanismes de surveillance. En d'autres termes, il ne semble pas y avoir de plan pour passer de la théorie à la pratique. Les représentants ont aussi fait remarquer que l'Accord ne parle pas du contexte de l'ISBC, c'est-à-dire des changements qui ont eu lieu dans le secteur sans but lucratif pendant la dernière décennie, et particulièrement, de l'impact négatif des compressions. Ils ont dit craindre que cette lacune «enlève toute promesse à l'initiative».

Recommandation : Une volonté politique est nécessaire pour mettre en œuvre les bonnes intentions.

Table conjointe sur la sensibilisation : La sensibilisation vise à mieux faire comprendre au public la contribution que font le secteur bénévole, ses organisations, son personnel et ses bénévoles. Puisque les petites organisations ont peu de ressources, que ce soit humaines ou financières, pour faire leur propre promotion, elles ont besoin d'aide sous forme de campagnes permanentes pour se faire connaître et faire connaître leur travail dans leur collectivité. Cela peut prendre la forme de la sensibilisation du public au secteur dans son ensemble (la valeur et la contribution du secteur bénévole et communautaire) et, au niveau local, aux organisations individuelles. Puisque les petits organismes et organisations constituent la plus grande partie du secteur, il faudrait accorder beaucoup plus d'importance au travail vital et efficient des groupes communautaires.

Recommandations :

L'information est une question clé pour les petits organismes et organisations. Souvent, ils n'entendent pas parler des ressources ou des occasions de financement qui pourraient les aider à faire leur travail. «Il semble que chaque groupe doive réinventer la roue pour chaque projet qu'il entreprend.»

- 1. Centre d'information communautaire : Il serait utile d'avoir une publication locale centrale ou un centre de ressources qui aiderait les gens à trouver les services dont ils ont besoin.*
- 2. Ressources : Il faut prévoir plus de ressources pour les organisations et organismes individuels afin qu'ils puissent promouvoir leur propre travail et leurs propres enjeux.*
- 3. Meilleure couverture médiatique : Une couverture médiatique générale du secteur et des profils particuliers des petites organisations est nécessaire pour sensibiliser le public à la valeur et à la contribution du secteur bénévole et communautaire.*
- 4. Remerciements : Reconnaître et remercier les petits organismes et organisations et leurs bénévoles pour les services et programmes qu'ils offrent à leurs voisins et la fierté civique qu'ils aident à inspirer.*

Table conjointe sur les moyens d'action :

Lorsqu'on parle de moyens d'action, on parle des ressources dont une organisation dispose pour faire son travail. Les ressources comprennent un personnel suffisant (rémunéré et bénévole), un financement soutenu, de l'information et de la formation. Les avis des petits organismes et organisations concernant les moyens d'action étaient clairs. Ils disent que si les gouvernements appréciaient, comprenaient et s'efforçaient sincèrement de promouvoir le secteur bénévole et communautaire, ils seraient plus susceptibles d'accroître le financement pour ce secteur. Il faut reconnaître qu'il existe une

distinction entre les petits organismes et organisations et les grands, et il faut la définir clairement. Cela n'a pas encore été fait. Étant donné leurs modestes budgets, leur personnel peu nombreux et le temps limité que peuvent donner les bénévoles, les petites organisations n'ont ni le temps ni l'accès nécessaire aux ressources pour rédiger convenablement des propositions de plus en plus complexes dans le but d'obtenir des subventions, pas plus qu'elles n'en ont pour favoriser la sensibilisation, remplir toutes les formules, s'occuper de l'administration et de l'évaluation, établir des partenariats et soutenir leurs bénévoles. Souvent, elles n'entendent pas parler des occasions de financement. Elles ont besoin d'aide sous forme d'un financement, d'information, d'équipement et de formation plus accessibles. Les questions d'ordre juridique et liées à la responsabilité préoccupent aussi de plus en plus les petits organismes et organisations. Les gouvernements ont réduit les services et en ont transféré la responsabilité et «...ce sont maintenant les petites organisations qui sont pressées de toutes parts ... [Il faut] reconnaître la nécessité d'accroître les moyens d'action lorsque les attentes à l'égard des organismes sans but lucratif sont plus élevées, mais que les ressources pour elles diminuent». Les petits organismes et organisations ont besoin de «quelque chose pour leur remonter le moral : des remerciements des gouvernements provinciaux et fédéral pour le travail que font les bénévoles».

Recommandations :

- 1. Du financement: On a besoin de plus d'argent pour le financement de base, le financement de projets, l'équipement et la formation. Les petits organismes ont besoin d'un financement soutenu (pluriannuel, financement opérationnel de base) afin d'offrir des services consistants.*
- 2. Demandes de subventions : Si les subventions offertes étaient bien annoncées et que les demandes étaient simples, le personnel et(ou) les bénévoles des petits*

organismes et organisations entendraient parler des occasions de financement et auraient les compétences nécessaires pour présenter une demande de subvention.

3. *Centre local de ressources : Les petits organismes et organisations ont besoin d'un centre local de ressources afin qu'ils puissent obtenir de l'information sur le développement organisationnel, les occasions de financement, la gestion des bénévoles, le perfectionnement des compétences (p. ex., comment rédiger des demandes de subvention) et les services et structures gouvernementaux.*
4. *Centre d'information fédéral : On a besoin d'un bureau central d'information qui offre certains services, comme un soutien informatique technique, de l'information sur les sources de financement actuelles, le recrutement de bénévoles, etc.*
5. *Incidatifs pour les bénévoles : Il en coûte quelque chose pour faire du bénévolat. Des allègements fiscaux ou d'autres mécanismes de soutien pourraient être des incitatifs utiles pour encourager les personnes à commencer à donner bénévolement de leur temps et à faire don de leurs compétences.*
6. *Assurance-responsabilité ou mécanisme pour atténuer la responsabilité : Les petits organismes et organisations ont besoin d'aide pour obtenir une assurance-responsabilité appropriée pour protéger leur conseil d'administration, leurs bénévoles et leur personnel.*
7. *Partenariats : Promouvoir des moyens novateurs de favoriser le partenariat, s'entre les organismes, les gouvernements et les entreprises, qui ne soient pas coercitifs (p. ex., une exigence pour obtenir une subvention), afin qu'il soit possible de partager l'information et le savoir-faire.*
8. *Formation : On a besoin de formation gratuite ou à très faible coût au commandement et sur les questions de développement organisationnel et de gestion pour le personnel et les bénévoles.*

Table conjointe sur l'Initiative nationale sur le bénévolat :

Le bénévolat a trait à toutes les ressources nécessaires pour soutenir le travail des bénévoles. Du point de vue des petits organismes et organisations, les divers ordres de gouvernement n'encouragent pas suffisamment le bénévolat. «L'absence de mécanismes pour appuyer le bénévolat en est la preuve.» On a besoin d'une analyse approfondie des changements politiques, économiques et sociaux qui ont eu un impact sur le bénévolat dans notre société. L'analyse devrait comprendre les constatations venant des petites organisations et des bénévoles qui travaillent dans ce secteur. Après que nous aurons acquis une bonne compréhension des petits organismes et organisations et de leurs bénévoles, alors nous serons en mesure de prendre les moyens concrets et utiles qu'il faut pour améliorer cette partie du secteur. Les participants aux groupes de discussion ont fait les suggestions suivantes comme point de départ pour aider les organisations et organismes à constituer et maintenir une base de bénévoles : des ressources pour recruter, former et superviser les bénévoles, de l'information sur l'élaboration de politiques, y compris sur la gestion du risque, et la promotion du bénévolat.

Recommandations :

1. *Ressources : Les groupes communautaires ont besoin d'une aide gouvernementale pour soutenir leur base de bénévoles (recrutement, filtrage, formation, supervision et reconnaissance des bénévoles).*
2. *Élaboration de politiques : De l'aide est nécessaire pour élaborer les politiques relatives au bénévolat (p. ex., détermination du caractère approprié, gestion des risques, responsabilité et coût du filtrage, comme les vérifications policières).*

3. *Gestion : On a besoin d'information et d'idées sur la façon de gérer les bénévoles (p. ex., déterminer les tâches appropriées et perfectionner les compétences), y compris sur la façon de les tenir responsables (fiabilité) de l'exécution des tâches et sur les moyens de garder les bénévoles.*
4. *Promotion : On a besoin d'une meilleure promotion des avantages d'être un bénévole (p. ex., épanouissement personnel, estime de soi).*

Table conjointe GI-TI : La gestion de l'information (GI) et les technologies de l'information (TI) concernent l'utilisation de la technologie pour faciliter le travail des petites organisations. Certains groupes se débrouillent très bien sans GI-TI. Toutefois, on s'entend généralement pour dire, et il s'agit peut-être là de la réalité, que la GI et les TI sont des outils nécessaires pour les petits organismes et organisations sans but lucratif. Ils ont besoin de ressources pour acheter du matériel informatique, utiliser Internet, entretenir les ordinateurs et le matériel, obtenir des services de dépannage, établir et maintenir un site Web et acquérir les mises à jour de logiciels et la nouvelle technologie. L'accès aux ordinateurs et à la formation en informatique est essentiel pour les petites organisations et les personnes et les familles qui utilisent leurs services.

Recommandations :

1. *Technologie : Certains petits organismes et organisations ont besoin de l'infrastructure technologique de base que sont les ordinateurs, les logiciels, les téléphones et Internet.*
2. *Financement : Ils ont besoin d'argent pour entretenir le matériel informatique et acheter les logiciels qui simplifieront leur travail.*

3. *Formation : Les petits organismes et organisations ont continuellement besoin d'une formation gratuite sur la façon d'utiliser le matériel et les logiciels.*
4. *Aide technique : Les petits organismes et organisations ont besoin d'aide technique lorsqu'ils ont des problèmes informatiques (virus, etc.). Les participants ont suggéré, entre autres, qu'on établisse un site Web fédéral mettant à la disposition des petits organismes un technicien pouvant répondre à leurs questions liées à l'informatique.*

Table ronde sur le cadre réglementaire : Le cadre réglementaire ne concerne pas seulement le statut fédéral d'organisme de bienfaisance (quels groupes sont admissibles, ce que vous pouvez et ne pouvez pas faire lorsque vous l'avez et qui l'administre au sein du gouvernement), mais porte également sur la responsabilité des administrateurs. Il existe un besoin urgent d'examiner les règles, règlements et politiques touchant les petits organismes et organisations au Canada. La législation fédérale sur le statut d'organisme de bienfaisance est archaïque; elle a besoin de changements radicaux. La responsabilité et la crainte des poursuites sont une question qui prend de l'importance et qui compromet la capacité des petits organismes et organisations d'attirer des bénévoles et de répondre aux besoins communautaires. La protection que l'assurance offre aux petits organismes est également un problème. Le gouvernement pourrait jouer un rôle clé en aidant les petits groupes à obtenir de l'assurance.

Recommandations :

1. *Responsabilité : Assurer une aide fédérale aux organismes et organisations sans but lucratif et à leurs bénévoles et personnel contre les poursuites.*
2. *Statut d'organisme de bienfaisance : Améliorer l'accès au statut d'organisme de bienfaisance en modernisant la loi pour l'adapter au XXI^e siècle et rendre les formules plus conviviales.*

3. *Règle relative à l'action sociale (défense collective des droits) : Se débarrasser de la règle limitant les ressources pour l'action sociale à 10 %. Les petits organismes et organisations doivent pouvoir défendre les intérêts des personnes qu'ils représentent pour faire leur travail efficacement et dans le respect de l'éthique.*
4. *Formules fédérales : Chercher des moyens de rendre les règlements et formules relatifs aux employés moins chronophages et complexes pour les petits organismes et organisations.*
5. *Allègements fiscaux pour les bénévoles : Examiner la possibilité de créer un programme d'incitatifs fiscaux (p. ex., crédit d'impôt) pour les personnes qui font du bénévolat.*

RÉSUMÉ

La recherche effectuée pour rédiger le document de travail et la rétroaction des petits organismes et organisations confirment que nous avons besoin de beaucoup plus d'information sur les petits groupes qui travaillent au niveau communautaire. Ils constituent la plus grande partie du secteur bénévole et communautaire, mais nous savons peu de choses sur leurs succès et leurs difficultés et sur le milieu changeant dans lequel ils travaillent. En outre, les petits organismes et organisations ne reçoivent pas, collectivement, une part proportionnelle des ressources disponibles dans le secteur. Un participant aux groupes de discussion a fait remarquer que «si les petits organismes et organisations constituent plus de la moitié du secteur bénévole et communautaire, nous devrions avoir au moins 50 % de l'attention et du financement». Et pourtant, malgré la masse de recherche sur le secteur, il n'y a pas d'étude universitaire visant à définir ce qui constitue un petit «ou moyen ou grand» organisme et il y a très peu de recherche sur l'impact de la taille. Afin de soutenir les groupes communautaires, nous devons connaître leur rôle, leurs succès, leur vulnérabilité, leurs difficultés et leurs besoins.

Ce document offre une définition pratique des organismes et organisations, qui inclue les revenus différents reflétant les coûts fixes des organismes fournissant des services pour lesquels des organisations ne sont pas forcément responsables. Bien que le document de travail initial¹¹ ait utilisé la somme de 80 000 \$ comme repère pour faire la distinction entre petits et grands organismes, il est devenu évident pendant les discussions que les organisations n'ont généralement pas de personnel et, par conséquent, ont besoin de moins d'argent pour faire leur travail, ce qui rend le chiffre trop élevé. Par contre, pour les organismes ayant des frais généraux englobant le personnel, le loyer, le service téléphonique, l'éclairage, le chauffage et les fournitures, la somme de 80 000 \$ n'était pas suffisante.

Les différences entre les organismes et organisations sont devenues évidentes lorsqu'il a été question de ce que chacun de ces deux types de groupes considérait comme ses réalisations, et ses inquiétudes et problèmes les plus importants. Dans le cas des organisations, l'information et le soutien, la fierté civique, la coopération avec les autres groupes et l'éducation du public sur les questions locales étaient les principaux succès. Bien que les représentants d'organismes aient mentionné quelques-unes des mêmes réalisations, ils insistaient davantage sur les services particuliers et la souplesse, la bonne gestion, l'esprit communautaire et la connaissance de base de la collectivité et de ses besoins. Les problèmes les plus importants pour les organisations étaient les bénévoles, les subventions, les politiques gouvernementales (transfert des responsabilités, action sociale ou défense collective des droits et changement de la structure sociale), la collecte de fonds et le marketing. Dans le cas des organismes, le financement soutenu et les problèmes liés à la collecte de fonds étaient suivis de près par la foule des questions que soulève le maintien d'une base de bénévoles. La dotation en personnel était un gros problème pour les petits organismes ayant peu d'argent. La paperasserie que nécessite l'exploitation d'un service était hors de toute proportion avec le revenu. Les questions communes aux fournisseurs de services et aux autres groupes comprenaient le caractère unique, les défis et les avantages d'être petits, de même que l'invisibilité des petits organismes et organisations qui œuvrent dans l'ombre des groupes plus grands du secteur bénévole et communautaire.

Les recommandations clés étaient axées sur

- le financement,
- le soutien des bénévoles,
- l'éducation du public concernant les petits organismes et organisations en général et les services locaux particuliers,
- le soutien au niveau de l'infrastructure, ce qui comprend le matériel informatique et les services techniques,
- les centres locaux d'information pour soutenir les petits organismes et organisations et
- la résolution de la question de la responsabilité des groupes du secteur.

Lorsqu'on leur a demandé de coter l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, 35 % des représentants des organismes et organisations ont dit qu'il s'agissait d'un travail important et 22 %, d'un bel effort. D'autres n'étaient pas certains (38 %) ou trouvaient qu'elle n'aurait aucun impact sur leurs organisations (5 %). Personne n'a jugé qu'il s'agissait d'argent gaspillé. «Dieu merci pour au moins cet effort pour entendre ce que les petites organisations ont à dire. On est loin d'avoir fait assez d'efforts pour inclure les voix des petits groupes dans l'ISBC.» «Toutes les études au monde ne nous aideront pas à moins que les gouvernements fédéral et provinciaux et les municipalités prennent des mesures concrètes pour mettre en œuvre des changements et appuyer les petits groupes.»

NOTES

1. Le document, intitulé *Des chorales aux groupes écologistes : les petites organisations communautaires forment la plus grande partie du secteur bénévole*, a été préparé pour l'ISBC. On peut en obtenir des exemplaires du Secrétariat de l'ISBC.
2. On fait une distinction entre les petites organisations sans but lucratif et les petits organismes sans but lucratif. Les organisations sont composées d'individus qui se réunissent à une fin. Comme elles ne fournissent pas nécessairement des services permanents réguliers qui nécessitent une infrastructure, elles font probablement partie de la tranche de 47,8 % des organismes de bienfaisance qui ont un revenu annuel inférieur à 50 000 \$ (Day et Devlin, 1997). Toutefois, les organismes sans but lucratif sont des institutions en ce sens qu'ils ont des locaux, un téléphone, habituellement quelques employés rémunérés et qu'ils offrent des services particuliers et réguliers (à des heures précises). Pour que des organismes soient considérés comme petits, un revenu inférieur à 250 000 \$ et six employés ou moins constituent des critères plus réalistes. Ce montant nominal tient compte des frais généraux que représentent le loyer, les salaires, les avantages sociaux, le téléphone, l'éclairage, les matériaux et l'équipement nécessaires pour offrir des services continus. Des exemples de petits organismes sont les maisons de transition, les centres de ressources pour les parents, les lignes d'aide, les services de counselling en emploi et les services de santé mentale. Selon la nature du groupe et des services, certains peuvent être des organisations et d'autres peuvent être des organismes. Par exemple, un centre pour les aînés pourrait être un endroit où les gens se rendent pour rencontrer des gens ou un organisme offrant des services de santé, de nutrition ou d'information.
3. Les églises, les organisations syndicales, les partis politiques, les agences gouvernementales, les hôpitaux, les associations de professions libérales, les coopératives de crédit, les universités, les organisations de commerçants, les coopératives et les groupes d'action sociale peuvent tous faire partie du secteur sans but lucratif ou bénévole, selon la définition et le système de classification utilisé (Reed et Howe, 1999).
4. Si l'on considère le montant d'argent recueilli, les collectes de fonds sont dominées par les grands organismes de bienfaisance : 77 % de tous les fonds recueillis des citoyens vont aux organismes de bienfaisance qui ont des revenus supérieurs à 1,5 million de dollars. En revanche, seulement 5 % de tous les fonds recueillis vont aux petits organismes de bienfaisance (*Aider les Canadiens à aider d'autres Canadiens*, mai 1998, p. 29).
5. Le nombre des grandes organisations n'est pas non plus clairement défini. On estime qu'entre 7 % et 17 % des organisations sans but lucratif ont des revenus annuels de plus d'un million de dollars, alors que 47,8 % des organisations qui ont fait des déclarations à Revenu Canada en 1994 avaient un revenu de moins de 50 000 \$. En 1994, environ 67 600 organismes de bienfaisance étaient enregistrés. Ils se partageaient environ 45,4 milliards de dollars (Day et Devlin, 1997). En 1995, 80 % des organismes de bienfaisance ont déclaré un revenu inférieur à 250 000 \$, ce qui représente seulement 5,4 % du revenu total; 7 % ont signalé un revenu de plus d'un million de dollars, représentant 87,7 % du revenu total (Dreessen, 2000, p. 14). Cette tendance à la concentration des revenus au sein de quelques grandes organisations se produit aussi au Royaume-Uni, où 10 % des organisations se partagent 88 % du revenu brut (*Overall Size*, 1988-1999).
6. Mis à part les stricts critères qui limitent le nombre des organisations qui peuvent recevoir le statut d'organisme de bienfaisance de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, beaucoup d'organisations ne veulent pas cette désignation car elles n'ont pas les moyens de fournir tous les ans les documents requis pour les impôts fédéraux. Il y a deux gros avantages d'avoir le statut d'organisme de bienfaisance. L'un est de pouvoir donner des reçus à ceux qui font des dons, afin qu'ils puissent les inclure dans leur déclaration d'impôt. L'autre est de pouvoir faire des demandes de subventions aux fondations. Si une organisation ne cherche pas ce genre de financement, il y a très peu d'avantages à avoir le statut d'organisme de bienfaisance.
- 7 « Il ne fait aucun doute que les gouvernements doivent compter sur le bénévolat plus que jamais pendant les périodes de restrictions budgétaires, ce qui fait qu'il est absolument essentiel que nous faisons tout ce que nous pouvons pour reconnaître l'importance des bénévoles. » Voilà ce qu'avait dit Paul Martin dans un article paru dans le magazine *MacLeans* (Cutting Back, juillet 1996, p. 40).
8. *Aider les Canadiens à aider d'autres Canadiens : Pour une meilleure gestion et transparence au sein du secteur bénévole* est le titre du document de travail qui a mené à la publication du rapport final, intitulé *Consolider nos acquis : Pour une meilleure gestion et transparence au sein du secteur bénévole au Canada*.
9. Toutes les citations dans cette partie du document sont tirées des groupes de discussion, à moins d'avis contraire.
10. Le *projet d'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole* a été signé le 5 décembre 2001.
11. Le document de travail préparé au départ pour obtenir les avis des petits organismes et organisations s'intitulait *Des chorales aux groupes écologiques : les petites organisations communautaires forment la plus grande partie du secteur bénévole. Un document de consultation sur les petites organisations et l'Initiative du secteur bénévole et communautaire*, août 2001

BIBLIOGRAPHIE

Aider les Canadiens à aider d'autres Canadiens : Pour une meilleure gestion et transparence au sein du secteur bénévole, Table ronde sur la transparence et la saine gestion dans le secteur bénévole, Ottawa (Ontario), mai 1998.

Armstrong, P. « The Welfare Stats as History » dans Blake, R., Bryden, P., Strain, J. (directeurs de la rédaction), *The Welfare State in Canada: Past Present and Future*, Irwin Publishing, Concord (Ontario), 1997.

Bulletin de l'Initiative du secteur bénévole et communautaire, Initiative du secteur bénévole et communautaire, Ottawa (Ontario), mars 2001, n° 1.

« Cutting back: In the cash-strapped 1990s, government is depending on volunteers to fill the breach », *MacLeans Magazine*, 1^{er} juillet 1996, vol. 109, n° 27, p. 40-41.

Day, K. M. et Devlin, R. A. (1997). *The Canadian Nonprofit Sector. CPRN Working Paper No. 2*, Renouf Publishing Co. Ltd., Ottawa (Ontario), 1997.

Dreessen, E. *What do we know about the voluntary sector? An overview*, Projet de base sur le secteur des organismes à but non lucratif, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), 2000.

Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation 2000, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), le 17 août 2001. Disponible à : <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/010817/q010817c.htm> (16 décembre 2001).

Good, D.A. « A Government Voluntary Sector Accord », *Isuma : Revue canadienne de recherche sur les politiques*, été 2001, vol. 2, n° 2, p. 46 à 52. Disponible en direct : <http://www.isuma.net/v02n02/good/good.pdf> (le 27 décembre 2001).

Guest, D. *The emergence of social security in Canada*, University of British Columbia Press, Vancouver, 1982.

Hall, M. H. et Reed, P. B. « Shifting the burden: how much can government download to the non-profit sector? », *Canadian Public Administration*, Institute of Public Administration Canada, Toronto, vol. 41, no 1, printemps 1998, p. 1 à 20.

Overall Size and Contribution of the UK voluntary Sector: This briefing based on information contained in the UK Voluntary Sector Almanac 1998-99, National Council of Voluntary Organizations, Londres.

Projet d'accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire, Secrétariat de l'Initiative du secteur bénévole et communautaire, Ottawa (Ontario), mai 2001.

Putnam, R. D. *Bowling Alone: The collapse and revival of American community*, Simon & Schuster, Toronto (Ontario), 2000.

Reed, P. B. et Howe, V. *Defining and Classifying the Nonprofit Sector. Notes prepared for the Advisory Group on Nonprofit Sector Research and Statistics Canada*, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), 1999.

Roberts, L. J. *Des chorales aux groupes écologistes : les petites organisations communautaires forment la plus grande partie du secteur bénévole. Un document de consultation sur les petites organisations et l'Initiative du secteur bénévole et communautaire*, Initiative du secteur bénévole et communautaire, Ottawa (Ontario), août 2001.

Salamon, L. M. et Anheier, H. K. *The emerging nonprofit sector: An overview*, Manchester University Press, New York, 1996.

Travailler ensemble : Une initiative conjointe du gouvernement fédéral et du secteur bénévole, Groupe de travail sur le secteur bénévole, Bureau du Conseil privé et Table ronde sur le secteur bénévole, Ottawa, août 1999.

Voluntary Action and Organization in Canada: The last decade and beyond, Clare Clark Memorial Symposium, Carold Institute, George Brown College of Applied Arts & Technology, Toronto (Ontario), novembre 1999.